



Le mot du Maire

Nous venons de clore le budget de l'année 2023. Malgré les multiples hausses subies (cf. bulletin municipal), celui-ci se solde par un résultat positif en matière de report au titre de l'année 2024.

Néanmoins, l'année restera difficile face aux augmentations à venir (énergie, notamment) et aux baisses des dotations, et ce sans aucune augmentation d'impôts.

Nous effectuerons les travaux nécessaires et resterons vigilants sur toutes nos dépenses.

Cette année encore, nous sollicitons les aides de l'état et de la région pour modifier nos éclairages en led - et ou solaire - et bénéficier d'une vidéo protection jugée importante face aux nombreuses incivilités que nous subissons.

Dès le 28 février, et tous les mercredis soir, un nouveau food-truck va venir s'installer sur notre commune, proposant des produits exotiques. Vous trouverez plus d'informations, bientôt sur le site, Panneau Pocket et FB.

Les actions en faveur du téléthon viennent de se solder. Grâce aux actions de plusieurs associations et à vos dons nous approchons les 3000 euros. Merci à tous ! Nous nous retrouverons en novembre pour la prochaine édition.

Comme annoncé à de multiples occasions (Flash N° 119 du 4 octobre 2023, discours des vœux à la population du 20 janvier dernier, et dans « le mot du maire » du bulletin 2024), la commune travaille sur un projet d'aménagement, mêlant habitations et services publics (Maison d'Assistants Maternels, cabinet médical, logements aidés et pour personnes âgées). Contrairement à ce qui peut être dit ou écrit, nous ne voulons pas défigurer notre village, bien au contraire. Dans le cadre de notre volonté d'échange et pour pouvoir continuer à avancer avec vous, je vous informe d'ores et déjà que nous organiserons une réunion publique le 15 mars à 19h au Bidon. Ayant plus d'éléments, nous serons en mesure de vous présenter ce projet, développer nos idées et prendre connaissance de vos avis et réflexions en ce sens.

Je vous donne donc rendez-vous très prochainement,

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 9 février 2024

L'ordre du jour

12 présents, 4 pouvoirs

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'organisation des activités périscolaires nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire à 10 heures hebdomadaires sur 36 semaines. Une personne est recrutée pour la surveillance de la pause méridienne, à partir de la rentrée des congés de février.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

II. VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est important pour la commune de disposer d'un système de vidéoprotection performant pour répondre aux demandes de la gendarmerie nationale dans le cadre d'enquêtes diligentées par le parquet.

Compte tenu du montant de cette opération, il est souhaitable de solliciter l'aide de l'État à travers la DETR 2024 ainsi que le Conseil Régional d'Ile de France.

Ainsi, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection dont le montant est de 93 125,92 € HT (111 751,10 € TTC), la commune sollicite les subventions suivantes :

L'État dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 37 250,37€, soit 40%

le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 37 250,37€, soit 40%

Le projet est réalisé en circuit fermé et sécurisé, pour une vingtaine de caméras sur l'ensemble du village.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant global du système de vidéoprotection et les demandes de subventions.

III. ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AUX LED : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est important pour la commune de changer le mode d'éclairage public en remplaçant les lanternes actuelles par des lanternes LED.

La commune a déjà obtenu du Fonds Vert une subvention de 25 512 € représentant 20 % du montant du programme. Le montant du remplacement des lanternes actuelles par des lanternes LED sur toute la commune a été réévalué en 2024 : 133 808,15 € HT, 160 569,78 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite solliciter les subventions suivantes, en complément de la subvention obtenue en 2023 :

- L'État dans le cadre de la DSIL 2024 à hauteur de 53 523,26€ soit 40%
- Le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 26 761,63€ soit 20%

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant global du remplacement des lanternes actuelles et les demandes de subventions y afférentes.

IV. CANDIDATURE AU LABEL PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL POUR L'ÉGLISE ET LE LAVOIR

Considérant que l'église et le lavoir de la commune de Saint Maurice Montcouronne ne sont ni inscrits, ni classés au titre des Monuments Historiques, et que ces deux édifices - au regard de leur caractère patrimonial - doivent être préservés, la commune propose de poser leurs candidatures au label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine non protégé.

Ce label est décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des Monuments Historiques et présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif de l'Ile de France. Il repose sur une démarche incitative et contractuelle entre la Région et le propriétaire, qu'il soit public ou privé.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer le dossier de candidature de la commune au label « Patrimoine d'intérêt régional » pour l'église et le lavoir et à signer tout document relatif à cette labellisation.

V. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (CFU)

1. Résultats budgétaires de l'exercice	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2023
Investissement	145 956,09	444 138,81	-298 182,72
Fonctionnement	1 455 121,29	1 244 098,33	211 022,96

À noter : le résultat négatif en investissement est normal puisqu'on ne tient pas compte du solde de l'année précédente.

2. Résultat de clôture

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	249 176,42		-298 182,72	-49 006,30
Fonctionnement	135 060,21	100 000,00	211 022,96	246 083,17
Total	384 236,63	100 000,00	-87 159,76	197 076,87

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte financier Unique de la commune.

VI. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET COMMUNAL

3. Restes à réaliser 2023

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	92 830,00	98 554,21	-5 724,21

4. Calcul du besoin de financement

excédent investissement 2023	0,00
déficit investissement 2023	-49 006,30
solde restes à réaliser 2023	-5 724,21
	-54 730,51

5. Affectation du résultat 2022

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-49 006,30
en recettes de fonctionnement :	
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	200 000,00
002 : Résultat de fonctionnement reporté	46 083,17

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la commune tels que présentés ci-avant.

Les vœux du maire



Nous étions nombreux à nous réunir pour démarrer cette nouvelle année, à la salle polyvalente. Ce fut l'occasion de remercier Jean-François Euriot, pour ses nombreuses années passées au service des habitants du village, que ce soit au sein d'une équipe municipale ou comme bénévole dans les associations. Et nous avons eu le plaisir d'accueillir également Laura Schiel, championne du monde de para taekwondo, en 2009, plusieurs fois médaillée depuis, future porteuse de la flamme olympique cette année, et qui trouve quand même le temps de venir à des entraînements dans notre club.

Théâtre



Bravo et merci à l'équipe de la bibliothèque et à la troupe des Ames bien nées pour ces deux beaux spectacles !
Les dons en faveur du téléthon ont permis de récolter 1100 €. Merci à tous !



Le loto

Soirée réussie pour le loto organisé par le Comité des Fêtes. Vous étiez nombreux à tenter votre chance pour gagner les beaux lots proposés.

Réunion publique : projet de lotissement rue de Courson

Vendredi 15 mars, à 19h, nous vous invitons à nous rejoindre à la salle du Bidon où nous vous présenterons ce projet et où vous pourrez poser vos questions.
Nous vous y espérons nombreux



Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS

Marche de Printemps 2024

Dimanche 24 mars à 9h00

A la découverte de Courson-Monteloup et Saint-Maurice-Montcouronne

Départ : Château de Courson-Monteloup

2 boucles de randonnée familiale : 7 et 11 km

Inscription et petit-déjeuner à 9h
Départ à 9h30
Pot de l'amitié à partir de 12h

culture@cc-paysdelimours.fr 01.64.90.79.00 www.cc-paysdelimours.fr

Marcheurs randonneurs, habitués ou occasionnels, vous êtes conviés à participer à la **25^e édition de la Marche de Printemps**, organisée par la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), qui se déroulera le dimanche 24 mars à 9h (accueil, inscription et petit déjeuner d'accueil offert) au départ du Château de Courson-Monteloup.

Cette année une 2nde commune est partenaire de l'opération, Saint-Maurice-Montcouronne où l'on passera/s'arrêtera pour le ravitaillement.

Au choix 2 boucles d'environ 7 ou 11 km, sans dénivelé, pour le plaisir des grands et des petits !

Et vous connaissez le challenge collectif ! C'est la commune de la CCPL la plus représentée en nombre de marcheurs y résidant, comparé à son chiffre d'habitants au total qui remportera la coupe 2024 !

Un pot d'arrivée convivial sera également offert aux sportifs dès 12h, par les 2 communes partenaires et la commune gagnante en 2023 à savoir Gometz-la-Ville.

Pour toute information, vous pouvez contacter la CCPL :

01 64 90 79 00 - culture@cc-paysdelimours.fr.

Reprise de la collecte des végétaux : le 28 mars (le jeudi, semaines impaires)



DON DE SANG Le 4 avril, de 15h à 19h
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr Ils comptent sur vous !



Attention, chenilles processionnaires !

Elles sont très nombreuses cette année, et sortent précocement.

Surveillez vos arbres et faites enlever les nids, posez des pièges. Le risque est important, notamment pour les enfants et les animaux domestiques !

Agenda

15 mars : Réunion publique sur le projet du lotissement rue de Courson, 19h au Bidon

4 avril : Don du sang, salle polyvalente, 15h – 19h30

27 avril : Carnaval, proposé par le Comité des Fêtes, à la salle Alfred Lucas

CCPL

2 mars : Forum de la petite enfance

24 avril : Forum jobs d'été

<https://www.cc-paysdelimours.fr/actualites>

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Imprimé à la CCPL

